

MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

PROFITEZ D'UN DISPOSITIF FISCAL AVANTAGEUX
POUR SOUTENIR LES ÉTUDIANTS D'UNILASALLE, ET
DYNAMISEZ VOTRE RSE*

* Responsabilité sociétale des entreprises



L'Institut Polytechnique UniLaSalle est un EESPIG, Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général.

Depuis plus de 170 ans, l'Institut Polytechnique UniLaSalle forme des étudiants dans les sciences de la Terre, du vivant, de l'environnement, du numérique et de l'énergie.

L'école compte plus de 4 200 élèves répartis sur 4 campus : Amiens, Beauvais, Rennes et Rouen.

Établissement d'enseignement supérieur post-bac, UniLaSalle propose 17 formations diplômantes (Ingénieurs, Vétérinaires, Masters, Mastères spécialisés, Masters of science, Bachelors en Sciences et Ingénierie), en français et en anglais.

L'Institut Polytechnique, fidèle à sa mission lasallienne de lutte contre les pauvretés par l'éducation, a toujours eu à coeur d'aider les étudiants ayant des difficultés économiques à financer une partie de leurs frais de scolarité. C'est dans cette optique que fut lancée la première campagne majeure de financement par le mécénat L.I.F.E (LaSalle Institute For Earth) en 2009.

L'argent collecté auprès des mécènes particuliers, entreprises et fondations, accompagne la scolarité des étudiants boursiers et soutient le développement des formations et de la recherche de l'école.

L'école peut délivrer des reçus fiscaux aux entreprises mécènes au travers de sa Fondation Jean-Baptiste GAGNE - UniLaSalle, reconnue d'utilité publique.

Quelle réduction fiscale pour votre entreprise ?

Vous pouvez déduire de votre impôt sur les sociétés 60 % du montant de votre don à UniLaSalle. Cette déduction est reportable sur une durée de 5 ans. (Article 238 bis du Code général des impôts).

NB : Le total des sommes versées au titre d'un don ne doit pas dépasser le chiffre d'affaires de l'entreprise.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE DONS POSSIBLES

Aider nos étudiants en difficulté financière

Parce que les bourses d'Etat ne suffisent pas toujours pour vous permettre de poursuivre vos études supérieures, UniLaSalle a mis en place une aide spécifique à destination des élèves boursiers.

Grâce au dispositif de bourses au mérite, les étudiants boursiers ayant obtenu une mention au Bac peuvent obtenir une réduction allant de 10% à 50% sur leurs frais de scolarité pour l'ensemble du cycle pré-ingénieur (les 2 premières années du cursus ingénieur).

Le dispositif de bourses Jean-Baptiste Gagne permet quant à lui d'aider les étudiants en grande difficulté financière ayant besoin d'une aide urgente au cours de la scolarité.

Créer des savoirs nouveaux

L'entreprise peut, pour avancer sur une thématique de recherche donnée, confier sa recherche à UniLaSalle et financer ces travaux par un don en numéraire, déductible de ses impôts.

La condition requise pour déduire ce don est un partage des données à la société civile. À la suite, pour affiner les résultats et les garder confidentiels, l'entreprise peut solliciter une thèse CIFRE ou un autre dispositif pour approfondir le sujet.

Participer à une chaire

La chaire d'entreprise est un partenariat d'enseignement et/ou de recherche, soutenue par une ou plusieurs entreprises, sur plusieurs années (de 3 à 5 ans, renouvelables).

Elle permet aux entreprises de conduire, avec les équipes UniLaSalle, des activités de recherche d'envergure et de diffuser ces savoirs auprès des étudiants. C'est aussi un espace privilégié pour identifier les évolutions des marchés et tendances à venir, innover au travers de brassages d'idées et rencontres, organiser des colloques, des universités d'été, vulgariser des connaissances... Une dynamique à valeurs ajoutées !

Les thèmes des chaires sont choisis au croisement des enjeux d'une ou plusieurs entreprises ou secteur économique et de l'expertise d'UniLaSalle.

Une chaire peut générer des programmes de recherche spécifiques et des modules de formation centrés sur sa thématique. Lorsque la chaire est financée par le mécénat, les sujets de recherche doivent être d'intérêt général. Les résultats de recherche, qui appartiennent aux entreprises membres de la chaire et à l'école qui l'abrite, sont communiqués au grand public (publications, conférence etc...).





Prêter / Donner des marchandises et des biens matériels

L'entreprise peut donner des biens qu'elle produit elle-même

Le reçu fiscal sera établi sur le coût de revient : coût d'achat des matières, fournitures consommées et charges de production.

L'entreprise peut donner ce qui lui appartient

Le reçu fiscal sera établi sur la valeur vénale du bien ou le coût de revient (se renseigner auprès du service mécénat).

LE + : les frais de transport et de manutention liés au don sont à intégrer dans les dépenses ouvrant droit à un reçu fiscal.

L'entreprise peut prêter du matériel / un bien immobilier

Le reçu fiscal sera établi à hauteur de la valeur locative calculée au prorata de la surface mise à disposition et du temps d'occupation pour un bien immobilier, à la valeur locative pour du matériel.

Mettre à disposition des moyens humains / mécénat de compétences

L'entreprise met à disposition un salarié sur son temps de travail au profit d'UniLaSalle. Cette mise à disposition peut représenter quelques heures dans l'année ou beaucoup plus.

- Intervention devant les étudiants (cours, animation de groupe...).
- Prestations de service : études, travaux au profit de l'école.

Le reçu fiscal est établi à partir du prix de revient dans le cas d'une prestation de service et du salaire chargé au prorata temporis pour un prêt de main d'oeuvre.

À noter : le personnel demeure sous la direction et le contrôle de l'entreprise mécène.

Donner en numéraire

Par chèque, virement à l'ordre de la **Fondation Jean-Baptiste Gagne** à envoyer à **UniLaSalle, 19 rue Pierre Waguet - BP 30313 60026 Beauvais Cedex.**

Le financement de la chaire

Le montant moyen d'une chaire, portée par une ou plusieurs entreprises, est en moyenne de 250 000 €/an pendant 3 à 5 ans, déductible à hauteur de 60 %.

Les moyens mis en place pour piloter la chaire passent par le recrutement d'un titulaire de chaire, la mise en place d'un comité scientifique, d'un comité stratégique, etc.

Être partenaire entreprise (exclusif ou non) d'une chaire, c'est aussi :

- Faire connaître l'entreprise et son métier aux étudiants ;
- Intégrer une dynamique collective pouvant aboutir à des partenariats recherche avec l'école ou avec les autres entreprises partenaires (contrats hors chaire) ;
- Bénéficier d'un accès privilégié aux stagiaires et aux futurs diplômés dans une optique de pré-recrutement ;
- Participer à l'élaboration et à l'évolution des programmes de formations ;
- Proposer des interventions sur des sujets clés de votre entreprise ;
- Faire intervenir vos salariés dans nos formations ;
- Faire bénéficier votre entreprise de la communication développée autour de la chaire : impact sur votre politique RSE, sur votre notoriété.

UniLaSalle compte à ce jour 13 chaires d'enseignement et de recherche financées par le mécénat

<https://www.unilasalle.fr/chaieres-d-enseignement-et-de-recherche>





Devenir mécène de l'école, comment ?

Vous avez un interlocuteur au sein de l'école :

vous identifiez avec lui votre don. Ce projet est en parallèle validé par la direction Mécénat.

Le cas échéant, une convention de mécénat tripartite (Fondation École- Entreprise) est établie.

Le don est réalisé. Il est acté par votre interlocuteur UniLaSalle qui transmet au service Mécénat les éléments chiffrés de valorisation du don.

Le service Mécénat établit le reçu fis al qui sera signé par le Secrétaire général d'UniLaSalle.

Vous n'avez pas d'interlocuteur au sein de l'école :

contactez Laurence ECOBICHON, Directrice Communication & Mécénat
laurence.ecobichon@unilasalle.fr

En aidant UniLaSalle,

vous soutenez **une école qui forme des ingénieurs aux valeurs humaines fortes** et aux compétences reconnues par les entreprises. Merci !

Le nom de toutes les entreprises mécènes apparaît sur le mur des donateurs de l'école. Les entreprises mécènes peuvent valoriser leur engagement dans le cadre de leur politique RSE et auprès de leurs salariés.



Les entreprises mécènes d'UniLaSalle

AGCO, Agritel, Alliance Nutrition Animale, Amazone, Areva, Athalys, Bigard, CEBTP, Courtoise, Cms, Crédit Agricole Brie Picardie, De Koninck T.P, Eautech, Edilians, Euralis Semences, Florimond Desprez, Fondation Caisse d'Épargne de Picardie, Fondation Carrefour, Fondation Dassault Systèmes, Fondation d'Entreprise Michelin, Gaiago, Gexplore, Ginger, Gregoire-Besson, Groupama Paris Val de Loire, Groupe Avril, Groupe France Agricole, Hardi-Evrard, Isagri, Jardins de Gally, Kuhn, Limagrain, Lenormant, Maisadour Semences, Neovia, Nestlé Ptc, Nettoise, Novial, Saaten Union, Sageb, Sakata, Secobra, Semences de France, Seliance, Sprid, Syngenta, Vilmorin, etc.

VOTRE CONTACT

Laurence Écobichon, Directrice Communication & Mécénat
laurence.ecobichon@unilasalle.fr — T. 03 44 06 38 35